



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2024 à 18.30 heures

Le six novembre deux mille vingt-quatre à 18.30 heures, le Conseil municipal de la Commune de Le Grau-du-Roi est assemblé en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 31 octobre 2024, sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Présents : MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Françoise LAUTREC, Lucien VIGOUROUX, Pascale BOUILLEVAUX-BREARD, Lucien TOPIE, Chantal VILLANUEVA, Olivier PENIN, Carole LOUCHE, Gilles LOUSSERT, Roseline BRUNETTI, Alain MARTI, Maryse DEVEZE, Chantal BERTRAND, Marie-Christine ROUVIÈRE, Nathalie GROS-CHAREYRE, Marièle BOURY Charly CRESPE, Corinne PIMIENTO, Martine SCOLLO-OGIER, Didier GRANON, Jean-Pierre FILHOL, Alain GUY.

Pouvoirs de :

Robert GOUDEL à Olivier PENIN
Philippe BLATIERE à Lucien TOPIE
Françoise DUGARET à Chantal VILLANUEVA
Armel JOUANNET à Robert CRAUSTE
Christine LACROIX à Carole LOUCHE
Michel DE NAYS CANDAU à Claude BERNARD



Suite à la Commission « Développement économique et touristique » qui s'est tenue le 30 octobre dernier, il est proposé les tarifs suivants :

Objet	Période	Détail	Tarifs TTC 2025	Variations 2025
Occupation ODP pour tournage, reportage et prise de photos	Forfait journée	Zone de tournage de films/reportages et/ou prise de photos	500,00 €	0 €
		Zone de tournage de films/reportages et/ou prises de photos à titre pédagogique et/ou scientifique	150,00 €	0 €

Envoi d'une demande écrite accompagnée des justificatifs suivants : Kbis - 3 mois, assurance à jour.

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,
Président de la Communauté de Communes « Terre de Camargue »,
Conseiller départemental du Gard,

Accusé de réception en préfecture
030-213001332-20241106-DELIB2024-11-21-DE
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024

Département du GARD
Ville de Le Grau-du-Roi
☎ 04-66-73-45-45

Nombre de conseillers

En exercice	Présents	Votants
-------------	----------	---------

29	23	29
----	----	----

DELIBÉRATION N°

2024-11-21

Secrétaire :
Maryse DEVEZE

ONT VOTÉ

POUR	CONTRE	ABST.
------	--------	-------

29	0	0
----	---	---

Objet :

Occupation du domaine public – Budget Commune / Tournage, reportage et prise de photos : tarifs 2025

La présente décision sera publiée ou consultable en Mairie et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité et/ou notification.

Le Conseil municipal après délibération :

- Se **PRONONCE FAVORABLEMENT** sur ces propositions ;
- **VALIDE** ces tarifs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **signer** tous documents concernant les redevances d'occupation du domaine public dans le cadre d'un tournage/reportage ou prise de photos.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président de la Communauté de
Communes « Terre de Camargue »,
Conseiller départemental du Gard,
Docteur Robert CRAUSTE

La secrétaire de séance
Maryse DEVEZE

